

# Annexe A 7



DÉPARTEMENT  
DES ALPES-MARITIMES

## CREATION D'UNE LIAISON ENTRE LA RD 6185 ET LA ROUTE DE CANNES INSERTION PAYSAGERE

*Compte- rendu de la réunion du 06 juin 2018*

<i>Noms</i>	<i>Organisme</i>	<i>Téléphone</i>	<i>Adresse Mail</i>
Anna Pellegrini	DRAC PACA-UDAP 06	04 93 16 59 16	<a href="mailto:anna.pellegrini@culture.gouv.fr">anna.pellegrini@culture.gouv.fr</a>
Jean Louis DUROCHAT	Architecte-Paysagiste	04 92 18 91 38	<a href="mailto:archipay@wanadoo.fr">archipay@wanadoo.fr</a>

### Ordre du jour :

#### Présentation de l'insertion paysagère de l'ouvrage

En note préliminaire et synthétique,

Madame Anna Pellegrini me fait part en début de réunion et avant la présentation des études d'insertion paysagère, de sa préoccupation concernant l'impact de la création de cet ouvrage de liaison. Elle est plus particulièrement inquiète au niveau du diffuseur Ouest au dessus de la pénétrante par rapport au relief. (L'ensemble se composant du giratoire accrochant depuis le PS la bretelle de sortie depuis Grasse et la bretelle d'entrée vers Cannes)

Après présentation du projet d'insertion paysagère, elle est rassurée sur les niveaux de mesures envisagées et insiste pour que soit scrupuleusement respecté les mesures d'insertion tel que précisé ci-dessous et enfin donnera son avis officiel après lecture détaillée de la notice paysagère et consultation de Luc Albouy chef de service de l'UDAP 06.

#### **1- Présentation du projet d'insertion paysagère:**

Il est précisé avant tout que ce projet d'insertion paysagère ne consiste pas seulement comme il est fréquent à l'habillage végétal des terrassements résultants de l'infrastructure projetée mais que cette insertion paysagère dans le site de ce nouvel ouvrage se situe à trois niveaux:

- **Un premier niveau** avec un choix de solutions techniques pour l'ouvrage à créer qui seront favorables à cette insertion avec notamment les options et précautions suivantes:
- ✓ Conserver comme un point dur la masse boisée qui a colonisé le grand talus situé entre le golf Saint Donnat et la pénétrante. Ainsi le niveau de la bretelle de sortie dans le sens Cannes/Grasse pour atteindre le passage supérieur sera réalisé par le biais de murs en gabions permettant de ne pas dégrader par des terrassements lourds le patrimoine végétal existant. (Voir coupes E22 & E15). De plus, et bien que le volume végétal existant maintenu grâce à la création de ces gabions morcelle la perception de l'ouvrage, une masse végétale arbustive sera créée au pied du mur en gabions avec sur ces derniers la plantation de lierres

verts. Cette masse sera plantée en discontinu afin de ménager des perceptions visuelles sur le golf, entité paysagère de qualité.

- ✓ Dans la partie Ouest du diffuseur, des précautions particulières seront prises afin de ne pas avoir la déclinaison technique du talus 2 pour 3 ne permettant pas une bonne insertion paysagère. Ainsi, le terrassement sera traité avec un replat planté au niveau de la voie et un mur en gabion en pied de talus permettant un traitement paysager à effet immédiat sur la partie plane et à moyen et long terme sur la partie pentue. (Voir coupes D12, G1 & C40)
- ✓ Entre la pénétrante actuelle et la bretelle de sortie dans le sens Cannes-Grasse, la différence de niveau est absorbée, la aussi, par la création d'un replat en milieu de talus permettant ainsi de combiner comme dans le cas précédent une végétation à effet immédiat sur la partie plane et à moyen et long terme sur la partie pentue. (Voir coupe E22)
- ✓ Dans la première partie de la liaison une partie en talus au dessus de la masse boisée existante ne dégradant pas le patrimoine végétal existant. Il restera dans le deuxième niveau de cette insertion à créer des masses végétales adaptées. (Voir coupe A21)
- ✓ Une première coupure du champ visuel depuis l'ouvrage vers le manège pour les chevaux par la mise en place d'un brise vue. La deuxième coupure se fera par la mise en place d'un écran végétal. (Voir coupe A8)
- ✓ Enfin, une réduction du bruit de la PCG grâce à la solution en passage supérieur mettant de fait la PCG en tranchée au niveau du diffuseur.
- **Un deuxième niveau** avec un traitement paysager reprenant les composantes du grand paysage proche dans les zones les plus naturelles et un traitement paysager plus urbain dans la zone industrielle qui sera atteinte le long de ce bref parcours à travers ce passage progressif de l'évolution de la végétation avec les éléments suivants:
  - ✓ Une végétation d'intégration avec un effet immédiat dans la zone du diffuseur avec une plantation de quercus ilex (chênes verts) et de Pinus halepensis (Pin d'alep) sur les zones en replat créées dans le premier niveau d'insertion. Les tailles seront suffisamment importantes pour masquer en partie la cicatrice des terrassements. Cette végétation de haute futaie sera complétée par une strate arbustive à dominante de Viburnum tinus (Laurier tin)
  - ✓ Une végétation d'intégration à court, moyen et long terme par le biais d'une projection de mélange grainier et d'enherbement hydraulique (*qui intégrera un semis des espèces florales protégées recensées dans l'étude environnementale*). En effet ces semis via une projection hydraulique permettront de restituer à court terme un tissu herbeux ayant pour double objectif de tenir "les fines" et d'établir un support pour les graines se développant à moyen terme (Fleurs, strate arbustive) et celles à long terme comme les pins d'alep et chênes.
- ✓ L'ensemble de ces deux traitements se confondront à très long terme restituant ainsi le patrimoine végétal d'origine dans sa diversité.
- ✓ Une végétation plus ciblée et marquant le territoire tel que des Olea europea (Oliviers) avec des lavandes en sillons dans les giratoires et le long de la bretelle sur la partie basse des

restanques reprenant ainsi une composante du paysage de culture encore présent sur la partie haute des restanques existantes.

- ✓ Un écran végétal devant la carrière équestre avec une plantation de Cupressus sempervirens (Cyprés vert) reconstituant ainsi l'écran d'origine. Celui-ci a pour but aujourd'hui, comme demain, de ne pas introduire du stress aux chevaux par la perception visuelle de la circulation des véhicules.
- ✓ Enfin une végétation organisée de manière plus urbaine dans le nouveau giratoire de la zone industrielle ainsi que ses abords reprenant des éléments de la végétation ci-dessus tel que Oliviers, pins et cyprès ainsi que des Nerium oleander (Lauriers rose) et rosiers en masse.
- **Un troisième niveau** avec l'adaptation et le maintien du corridor écologique dont le traitement de sol sera identique à celui existant qui est de nature forestière avec des sentiers compactés à l'aide de la terre du site. Le volume végétal, quant à lui, accompagne ce corridor écologique au niveau de la strate arbustive et (ou) du boisement tout en ménageant des percées visuelles sur le golf.

Il est précisé en conclusion que l'ensemble des membres du groupement dont TPFi qui a préconisé un passage supérieur moins impactant dans le site que le passage inférieur prévu initialement surtout à l'Ouest du diffuseur sur la pénétrante sont impliqués pareillement avec le Maître d'Ouvrage pour avoir un ouvrage de qualité s'insérant avec grandes précautions dans le site.

Il est laissé un exemplaire du dossier complet d'insertion paysagère comprenant:

- ✓ Plan d'insertion paysagère
- ✓ Plan de repérage des coupes d'insertion paysagère,
- ✓ Coupes d'insertion paysagère,
- ✓ Plan masse général d'aménagements paysagers,
- ✓ Plan de plantation,
- ✓ Notice paysagère.

Un tirage est envoyé ce jour au Maître d'ouvrage ainsi qu'à TPFi mandataire du groupement.

## **2- Observations et demandes complémentaires de l'ABF:**

L'ABF, Madame Anna Pellegrini demande que ces trois niveaux d'insertion soient scrupuleusement respectés notamment:

- Au niveau des profils de terrassements,
- Du traitement des murs qui devront être en gabions et à l'exclusion formelle de murs en béton,
- De la taille de la végétation tel que prévue avec toutefois des chênes de taille plus importante dans le giratoire de la Paoute.

Fait au Cannet, le 08 juin 2018

